

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1209.29.00	Autres	0.0 %	En franchise
1209.30	Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs		
1209.30.10	En paquets d'un poids de moins de 25 g chacun	5.5 %	En franchise
1209.30.20	En vrac ou en paquets d'un poids d'au moins 25 g chacun	0.0 %	En franchise
1209.9	Autres		
1209.91	Graines de légumes		
1209.91.10	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun; Evaluées au moins 5,50 \$ les 500 g, en paquets d'un poids d'au moins 25 g chacun mais n'excédant pas 500 g chacun	0.0 %	En franchise
1209.91.90	Autres	5.5 %	En franchise
1209.99	Autres		
1209.99.10	Graines d'arbres, autres que les graines d'arbres producteurs de noix ou de noisettes du chapitre 8; Graines, en vrac ou en paquets d'un poids excédant 500 g chacun; Fruits et spores	0.0 %	En franchise
1209.99.20	Graines, en paquets d'un poids n'excédant pas 500 g chacun	5.5 %	En franchise
12.10	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline.		
1210.10.00	Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	0.0 %	En franchise